

groups were:

- chicken and chicken products;
- turkey and turkey products;
- broiler hatching eggs and chicks for chicken production; and
- eggs and egg products.

Chicken and Chicken Products

Chicken was placed on the ICL on October 22, 1979. Pursuant to the FTA and NAFTA, the import access level for 1997 amounted to 54,039,450 kg, expressed in eviscerated equivalent weight. Within access commitment permits were issued for 53,922,147 kg. While the import access level is set at 7.5% of the previous year's chicken production, provision is made to issue import permits supplementary to the import access level to meet overall Canadian market needs. During 1997, import permits for 90,967 kg were issued for this purpose. Supplementary permits were issued for 8,478,650 kg of chicken for re-export. Supplementary permits were also issued for 1,485,346 kg of chicken to compete with imported chicken-containing products that are not on the ICL.

Turkey and Turkey Products

Turkey was placed on the ICL on May 8, 1974. Pursuant to the FTA and NAFTA, the access level is set annually at 3.5% of the domestic production quota for that year or the WTO levels, whichever is higher. The import access level for 1997 is the WTO level, which amounted to 4,915,400 kg, expressed in eviscerated weight. In 1997, within access commitment permits were issued for 4,920,927 kg in eviscerated weight. Provision is made for import permits supplementary to the import access level to meet overall Canadian market needs. During 1997, no supplementary permits for this purpose were issued. Import permits for turkey for re-export are issued to allow companies to be

l'Organisation mondiale du commerce. Ces quatre groupes étaient:

- les poulets et les produits qui en sont entièrement dérivés;
- les dindons et les produits qui en sont entièrement dérivés;
- les oeufs d'incubation de poulets de chair et les poussins de type chair; et
- les oeufs et ovoproduits.

Poulets et produits dérivés

Le poulet a été ajouté à la LMIC le 22 octobre 1979. En application de l'ALE et de l'ALÉNA, l'engagement d'accès pour 1997 s'est chiffré à 54 039 450 kg, en poids éviscéré. Des licences d'importation sous régime d'accès ont été délivrées pour 53 922 147 kg. Le niveau d'engagement d'accès est fixé à 7,5 % de la production de poulets de l'année précédente, mais on prévoit la délivrance de licences supplémentaires permettant d'importer des quantités de poulet supérieures à l'engagement d'accès pour combler l'ensemble des besoins du marché canadien. En 1997, licences supplémentaires pour 90 967 kg ont été délivrées à cette fin. Des licences supplémentaires ont été délivrées pour 8 478 650 kg de poulet destiné à la réexportation. Des licences supplémentaires ont aussi été délivrées pour 1 485 346 kg de poulet afin de soutenir la concurrence des produits importés renfermant du poulet, qui ne figurent pas sur la LMIC.

Dindons et produits dérivés

Le dindon a été inscrit sur la LMIC le 8 mai 1974. En application de l'ALE et de l'ALÉNA, le niveau d'engagement d'accès est fixé chaque année à 3,5 % de la production nationale de l'année ou le niveau de l'OMC. L'engagement d'accès en 1997 est celui de l'OMC qui s'est chiffré à 4 915 400 kg, en poids éviscéré. En 1997, des licences d'importation sous régime d'accès ont été délivrées pour 4 920 927 kg en poids éviscéré. On prévoit la délivrance de licences supplémentaires permettant d'importer des quantités de dindon supérieures à l'engagement d'accès afin de combler l'ensemble des besoins du marché canadien. En 1997, aucune licence supplémentaire n'a été délivrée à cette fin. Des licences sont délivrées aux